

BILAN DE COMPETENCES PREMIUM

Spécificité de cette formule :

Le bilan de compétences Premium est une formule plus approfondie que la formule classique.

Si le bilan classique vous permet de réaliser un bilan complet, la formule Premium vous permet d'aller plus loin encore en comprenant deux « tests » très approfondis : le MBTI (profil de personnalité) et le DISC (profil comportemental au travail). La formule comporte également 4h d'entretiens supplémentaires.

Ce bilan comporte également les mêmes outils que la formule classique : test d'intérêt professionnel, accès à une plateforme 24/24 et 7/7 jours (vous procurant des informations métiers et également des outils de sélection de métier à partir de vos domaines d'intérêt), approche 360°, photolangage, supports d'exercices.

Les bénéficiaires de cette formule Premium approfondissent particulièrement leur personnalité et leurs comportements au travail.

Durée :

18h d'entretiens en face à face en 9 RDV de 2h

Tarifs :

2490 euros.

Lien vers cette formule via le CPF :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/formation/recherche/88031269900023_02/88031269900023_02?contexteFormation=ACTIVITE_PROFESSIONNELLE

Rappels généraux sur le bilan de compétences :

❖ Réaliser un bilan de compétences permet de :

- Recueillir et mettre en forme les éléments permettant d'élaborer un projet professionnel ou personnel
- Anticiper la disparition de son emploi ou rebondir après un licenciement
- Résoudre une difficulté majeure dans son travail et prendre du recul par rapport à la situation rencontrée
- Se donner les clés pour gérer au mieux ses ressources personnelles et organiser ses priorités professionnelles.
- Se donner les moyens d'utiliser efficacement ses atouts pour des choix de carrière réfléchis.

❖ Objectif général d'un bilan de compétences:

Le bilan de compétences est réalisé dans le respect de la législation définie dans le code du travail (Article L6313-10 et suivants du code du travail).

Si vous envisagez une reconversion professionnelle, le cabinet met tout en oeuvre pour vous accompagner dans cette démarche. L'objectif est de vous apporter une offre sur mesure et personnalisée qui permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles ainsi que vos aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

❖ Objectifs spécifiques :

- Faire un point sur vos intérêts, aptitudes, moteurs, freins et atouts
- Construire un projet réaliste et réalisable
- Elaborer un plan d'action au bénéfice de votre projet

❖ Résultats attendus

- Prendre du recul et mieux se connaître
- Reprendre en main son parcours professionnel et piloter sa carrière
- Clarifier ou conforter son orientation professionnelle

❖ **Durée**

La durée d'un bilan de compétences varie de 14 à 24 heures maximum suivant le besoin.

Le rythme est d'environ un entretien par semaine le premier mois puis toutes les deux semaines.

Un entretien de suivi vous est proposé six mois après la fin du bilan de compétences.

Compter en moyenne environ 7 à 9 RDV de 2 heures en face à face et/ou à distance et environ 6 à 10 h de travail personnel.

❖ **Modalités et délais d'accès**

Après avoir contacté le cabinet, un rappel téléphonique est réalisé dans les 72 heures afin de fixer avec vous un RDV gratuit d'analyse de votre demande de 30 à 45 minutes environ en présentiel ou distanciel.

- A l'issue de ce premier échange téléphonique, une plaquette d'information sur le bilan vous est remise.

Le RDV d'analyse de votre demande avec votre consultant en bilan est nécessaire afin de connaître votre besoin et vérifier la pertinence d'un bilan de compétences. Cet entretien vous permettra également de choisir de façon éclairée le cabinet qui vous conviendra le mieux.

Cet entretien gratuit d'analyse de votre besoin permet :

- ✓ D'entendre votre demande et d'en faciliter l'expression
- ✓ De la contextualiser dans un processus de bilan et de donner une information personnalisée sur les objectifs, la démarche, les étapes du bilan mais aussi les limites de la prestation.
- ✓ De rencontrer le consultant, de s'assurer d'être en confiance, de connaître les ressources et moyens mis à disposition.

A l'issue de ce bilan, le consultant vous remet :

- ✓ Un devis personnalisé
- ✓ Une carte de visite
- ✓ La déontologie du cabinet, le règlement intérieur...

Vous êtes alors invité à prendre un temps de réflexion avant de rendre votre décision.

Dès lors que vous choisissez le cabinet, nous vous envoyons le contrat ou la convention de prestation ainsi qu'un calendrier prévisionnel établi préalablement ensemble.

Délai d'accès d'un mois au maximum.

❖ Tarif

Le tarif est ajustable en fonction de votre besoin et du nombre d'heures nécessaires au bilan. Comptez de 1600 à 2490 euros.

❖ Financements possibles

- Les principales sources pour financer un bilan de compétences sont :
- Le compte personnel de formation (CPF),
- Le Pôle emploi,
- Les opérateurs de compétences (OPCO),
- Les fonds d'assurance formation (FAF),
- Les aides financières de l'AGEFIPH,
- L'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences,
- Le financement personnel.

Attention !

Depuis le 20 février 2026, la loi de finances 2026 modifie les conditions d'éligibilité de certaines formations au Compte personnel de formation (CPF), et les modalités selon lesquelles vous pouvez mobiliser vos droits sur Mon Compte Formation.

Montant mobilisable maximum via le CPF pour un bilan de compétences : 1 600 €. Une participation forfaitaire de 150 € est désormais demandée, sauf si votre employeur ou votre OPCO abonde votre projet de formation.

Pour être financé par le CPF, un bilan de compétences doit respecter la condition suivante : **le titulaire ne doit pas avoir bénéficié d'un financement public ou privé pour un bilan de compétences réalisé au cours des 5 dernières années (que ce soit un financement public par le CPF, l'État, une Région, France Travail, ou encore un financement privé par un Opcv, un fonds d'assurance formation...).**

❖ **Pour nous contacter :**

Aurélie Cattelain Conseil

Tél : 06 61 88 22 84

aurelie.cattelain@gmail.com

❖ **Les étapes du Bilan de compétence**

Conformément à la loi du 31-12-1991 et au code du travail, le bilan de compétences se décline en trois étapes :

✓ **Phase 1 : phase préliminaire**

Il s'agit d'une phase de prise de connaissance afin de mieux comprendre vos attentes, vos besoins et poser les objectifs du bilan ainsi que la méthodologie qui sera appliquée.

- Analyser la demande, définir la question, la problématique.
- Déterminer le questionnement professionnel et l'objectif de la prestation.
- Définir le cadre des rencontres et les étapes du bilan de compétences.
- S'adapter en cas de situation de handicap.

✓ **Phase 2 : l'investigation**

Durant cette phase, nous allons nous pencher sur qui vous êtes en étudiant votre parcours, votre histoire personnelle et professionnelle, vos valeurs, vos compétences. Il s'agira de faire un tour d'horizon le plus complet en abordant aussi vos moteurs et motivations. Cette phase est capitale pour déboucher sur des pistes d'orientation.

1. Revisiter le **parcours**, l'histoire professionnelle, la situation actuelle.

2. Identifier les **motivations**, les centres d'intérêts, les compétences.

3. Le **projet** :

- Identifier le potentiel et les aspirations actuelles.
- Repérer les éléments de son expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées.
- Identifier des pistes de métier et d'emploi, s'informer, rencontrer des professionnels.
- Identifier les atouts pour aboutir et les axes à développer, les besoins de formation, mettre en valeur ses compétences par le CV.

✓ **Phase 3 : Conclusion**

Cette phase permettra de préparer la confrontation de vos idées à la réalité. L'objectif est de finaliser votre projet ainsi que le plan d'actions nécessaire à sa mise en œuvre. Une synthèse du bilan sera alors

Aurélie Cattelain Conseil

SIRET : 880 312 699 000 23

Déclaration d'activité OF : 32 59 106229 59

réalisée.

- Définir les points d'appui et les **étapes** pour l'aboutissement du projet.
- Donner des axes d'action.
- Baliser l'évolution professionnelle.
- Élaboration d'un **document de synthèse**.

Les résultats du bilan de compétences sont votre seule propriété.

✓ **Phase 4 : un suivi post-bilan à 6 mois.**

Aurélie Cattelain Conseil réalise un suivi post-bilan pour faire un point précis sur les plans d'action en cours et sur l'avancement de votre projet professionnel.

Nos modalités pédagogiques :

Nos accompagnements se font uniquement de façon INDIVIDUELLE.

Nous privilégions la flexibilité de l'accompagnement : formule en 100% présentiel, formule en 100% distanciel, formule mixte de présentiel et de distanciel.

❖ **Les outils/ moyens pédagogiques**

Aurélie Cattelain Conseil propose une palette de supports et outils pour la mise en œuvre du bilan :

- Supports d'aide à la réflexion
- Mises en situation
- Photolangage
- Approche 360°
- Enquête métier
- Utilisation de tests (RIASEC, MBTI, DISC...) (Les tests sont attribués en fonction de la formule de bilan)
- Techniques de développement personnel si nécessaire
- L'orientation vers des professionnels partenaires ayant une expertise complémentaire

❖ **Modalités d'évaluation**

A l'issue du bilan, une auto-évaluation vous sera soumise afin de faire le point sur vos avancées.

Un questionnaire de satisfaction générale sera également envoyé afin d'évaluer et faire évoluer la qualité de nos prestations.

❖ **Accessibilité**

Aurélie Cattelain Conseil s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de son offre en fonction des besoins et compte tenu des difficultés particulières liées au handicap des personnes concernées. Une durée adaptée, des moyens pédagogiques et techniques peuvent notamment être mis en place



« Réalisez votre potentiel professionnel »